



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-18

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 35

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Gilles RIPERT, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, M. Yves MARCEAU donne pouvoir à Mme Patricia BAILLARD, Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250220-2025-18-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025
Page 1 sur 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5711-1,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et notamment les compétences :
1.7 « La gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles. »,

Vu, les statuts du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

Article VII-I « Représentation des communes et établissements publics de coopération intercommunale - Chaque commune membre est représentée par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant et chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale est représenté par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant par commune qu'il représente »,

Vu, la délibération N°CC-2020-78 en date du 16 juillet 2020 désignant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

Vu, la délibération N°CC-2020-131 en date du 15 octobre 2020 modifiant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

Vu, la délibération N°CC-2022-88 en date du 22 septembre 2022 modifiant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

Vu, la délibération N°CC-2022-93 du 13 octobre 2022 modifiant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

Vu, la délibération N°2025-01 de la commune de Lioux relative à l'installation de son Conseil municipal et à l'élection de son maire et de son adjoint,

Considérant, le décès de Monsieur Francis FARGE, maire de la commune de Lioux et délégué titulaire au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

Considérant, que la commune de Lioux propose Monsieur Patrice FOURNIER en tant que représentant titulaire, et Monsieur Thierry GARCIN en tant que représentant suppléant,

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la modification des délégués suivants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BONNIEUX	Patrick DEVAUX	Yannick MEYSSARD
GARGAS	Jérôme DAUMAS	Serge AUBERT
GOULT	Gérard CHABAUD	Éric LAUGIER
JOUCAS	Maurice JEAN	Lionel NICOLAS
LACOSTE	Maire-Monique PAQUIN	Aline SALVAUDON
LIOUX	Patrice FOURNIER	Thierry GARCIN
MÉNERBES	Christian RUFFINATTO	Patrick MERLE
MURS	Philippe BOUYGES	André BRIEULLE
ROUSSILLON	Michel BORDE	Michèle MALVEL

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250220-2025-18-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

SAINT-PANTALÉON	Luc MILLE	Rémy ABAD
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Bernard MAZOYER	Laurent TESSIER
VILLARS	Jean-Baptiste CORNAND	Fabien HENAREJOS

Mande, le Président de la Communauté de communes afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 05/03/2025

